

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 5769140

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

10 - 10 - 1907

à M^{me} Haelberg

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers, en vue de son acquisition éventuelle pour les collections de l'État, le tableau

que vous signalez à son attention par votre lettre du 9^{ct}, s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, Madame, avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls, et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

(Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté)

Veillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

Bruxelles le 13 Mars 1908.

LETRE & ENREGISTRÉE

16 MARS 1907

5069/40

SOUS-secrétaire le Secrétaire des musées royaux
de peinture et de sculpture

non

Conformément aux instructions

que vous avez bien voulu m'envoyer par
votre lettre en date du 10 Octobre dernier
n° 5069/40
j'ai l'honneur de vous annoncer que je
vous ai expédié aujourd'hui même le tableau
représentant la "Cantation de St-Quentin"
par Teneis le Jeune mesurant 160 X 115.
Je vous serais obligé de vouloir bien
m'en occuper la réception dès qu'il sera
en votre possession.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

M. Halauyck.

33. Avenue Ch. Jantzen.

Repondu le 13/08
J. S. J'ai été absent, voilà le motif pour
lequel je n'ai pu répondre plus tôt à
votre lettre.

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES

BEHEER

VAN TELEGRAF



Il est interdit aux porteurs d'accepter aucune gratification.

= RP = SECRETAIRE MUSEE BEAUX
ARTS RUE MUSEE BRUXELLES =

De bestellers mogen geene belooning, hoe ook genaamd, aanvaarden.

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende diensaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort voor het adres worden geschreven :

D { Télég. urgent Dringend teleg.	RP { Réponse payée Antwoord betaald	XP { Exprés payé Bode betaald	PC { Télég. avec accusé de réception télégraphique Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst	PCP { Télég. avec accusé de réception postal Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post
---	---	---	---	--

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).
Luidens art. 6 der wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé

Aangeb.

+ OSTENDE 062 15 14.35 =

à
te

N°

PRIERE D'IRE SI TABLEAU ARRIVE / INTACT = HALEWYCK .+

UNE ANNEXE
Eenz. b. ligg.
FORMULE
Bewijs voor de...

Bruxelles, le 9 Octobre 1907

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 10 OCT 1907

Messieurs,

Sous le N° 5069 1410

J'ai l'honneur de porter
à votre connaissance que je mets en
vente un tableau de David Teniers
le Jeune ayant pour sujet "La
Escabation de Saint Antoine" et
mesurant 1 m 60 de hauteur sur 1 m 1/2 de largeur.
Le prix en est fixé à 25.000 francs.
Ouvrant d'adresse des offres aux
principaux musées de l'étranger,
j'ai voulu donner aux musées de
mon pays, ou les œuvres de Teniers
n'ont été conservées qu'en très petit
nombre, l'occasion de faire l'acquisition
de cette toile.

Le tableau est visible à Ostende, Avenue
Charles Janssens, 33, chaque jour de 2 1/2
à 3 1/2 heures, jusqu'à la fin du mois.
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de
ma considération très distinguée.

Marguerite Halaryck.
Avenue Charles Janssens 33.
Ostende.